

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointes, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Liliane CANDY, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mme Françoise BOUDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Sandra BOUCHARD et Mr Jérôme BONNET

Procurations : Mme Sandra BOUCHARD a donné procuration à M. Florent MARTIN, maire et Mr Jérôme BONNET a donné procuration à Mme Géraldine COULAUD, Adjointe au Maire.

La séance est ouverte à 19 heures

1/ Mise en application du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la parcelle A 1645 lieudit Les Longs d'une contenance de 307 m²

M. le Maire donne lecture d'une demande de DPU provenant de l'étude de Me Agostino, Notaire à Briançon pour les biens de M. Feu Yannick BOUTIER. Il propose de préempter la parcelle A 1645 du lieudit Les longs d'une contenance de 307 m² afin de créer à cet endroit une aire de retournement. Le prix proposé est de 20€ le m² soit un total de 6140 €

Adoptée à l'unanimité.

2/ Sécurisation de l'Ecole – Nouveau plan de financement avec la Région PACA

M. le Maire rappelle la délibération 2021-77 sollicitant une DETR et une aide financière auprès de la région pour la sécurisation de l'école. Il dit que la Région peut financer ces travaux à hauteur de 50 %, au lieu de 30 % prévus précédemment. Le conseil municipal accepte de reformuler le plan de financement dans ce sens soit 26 000 € demandés à la Région sur un montant de 52 000 € HT de travaux.

Adopté à l'unanimité

3/ Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent afin de palier un accroissement temporaire d'activités.

Deux emplois contractuels non permanents sont à créer du 01.06.2022 au 30.09.2022 afin de palier un accroissement temporaire d'activités durant la période estivale. Le maire se charge de procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité

4/ Décisions modificatives

Afin de régulariser des écritures comptables, trois décisions modificatives sont prises, l'un au budget général, l'autre au budget annexe du lotissement de la Clorisse et la dernière pour le budget de l'eau et de l'assainissement. Les équilibres sont ainsi rétablis.

Adopté à l'unanimité

5/ Adoption de la nomenclature M 57 au 01.01.2023

M. le Maire propose d'adopter la nomenclature M57 au 01.01.2023 pour le budget principal de la commune.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

A/ Vente du Lot n° 8 du lotissement « Hameau de la Clorisse »

M. le Maire propose à l'assemblée que le lot n° 8 d'une contenance de 476 m² au prix de 65 € le m² soit vendu.

Adopté à l'unanimité

B/ Acquisition d'agrès pour le Groupe Scolaire « Charles Aillaud »

Afin de renouveler les agrès de l'école, une aide financière est demandée auprès du Département à hauteur de 80 % pour un projet d'acquisition de matériel d'un montant prévisionnel de 3 172 € HT.

Adopté à l'unanimité

C/ Travaux de voirie communale 2022 – Programme

M. le Maire présente le programme des travaux de voirie 2022 à savoir : VC1, VC7, VC14, VC4 et VC2bis ainsi que la Rue de la Magdeleine pour un montant global de 52 920 € HT, l'aide du département est fixée à 8 500 €.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire, Florent MARTIN

